

Compte Rendu de la réunion extraordinaire du CSE

du 7 mai 2020

Réunion mensuelle réalisée en conférence téléphonique eu égard aux circonstances actuelles

- **Point à date sur la situation économique de l'entreprise :**
Les curseurs NPS IAD et Livraison sont très hauts, la Direction félicite les équipes.
Une plateforme de livraison va être créée à Gap (en lieu et place de celle des franchisés existante) dédiée aux magasins franchisés.
- **Point sur l'IAD avec la présence de monsieur Mehdi Dahmani, assisté par messieurs Meyer et Lorailier (DZ de DGE) :** tous les membres du CSE se sont accordés pour réclamer ce que nous avons demandé dans notre courrier à la Direction, à savoir reprendre une activité modérée après le 11 mai pour ne pas créer une surcharge de travail intolérable pour les techniciens IAD.
La Direction assure partager notre inquiétude, elle confirme sa vigilance quant aux mesures spécifiques à poursuivre. Elle invite les salariés qui ont des tournées chargées à se rapprocher de leurs encadrants pour échanger.
L'ensemble des interlocuteurs s'accorde à louer le travail des techniciens (et livreurs) durant cette triste période.
« Nous ne sommes pas partis pour augmenter de manière drastique les tournées », « il faut trouver un équilibre » dit monsieur Dahmani ... c'est parfait car c'est ce que nous demandons aussi ...
- **Information-Consultation** sur la mise à jour du **DUER 2020 du Siège** : maintien du télétravail jusqu'au 31 mai, présentiel pour les payes en fonction des besoins des salariés (sans croisement avec créneaux horaires à respecter, 3 collaborateurs maximum par service sur la même journée), un sens de circulation va être établi. Les gestes barrières et précautions usuelles évoqués sur les autres DUER sont à respecter. **Consultation reportée** en attendant de recevoir le DUER corrigé.
- **Additif DUER** sur le Plan de reprise d'activité **Livraison** : à compter du **13 mai les livraisons et mises en service** seront réactivées avec un protocole strict à respecter. Un support de communication unique sera porté à la connaissance de chacun des salariés concernés via les responsables de site et par affichage.

- **Information-Consultation** sur le projet d'**adjonction au Règlement intérieur** : une note de service sur le respect des mesures de protection en lien avec la crise du Covid 19 est présentée. Elle reprend les gestes barrières à respecter, et spécifie que le port du masque est obligatoire (2 masques jetables sont délivrés par jour et par salariés). **Consultation reportée**

- **Questions diverses** :
 - **Si un salarié souhaite utiliser un masque personnel** (plus pratique ou plus efficace) **Pour le lancement** la Direction souhaite que chaque salarié utilise les masques fournis par l'Entreprise afin d'établir une certaine *assurance sécurité*.

 - Pouvez-vous confirmer que **les clients ne seront pas contraints** de porter un masque ni d'utiliser du gel en entrant ? Dans ce cas des affiches "d'incitation" sont-elles déjà prêtes à être affichées aux entrées des sites ?
Non les clients ne seront pas obligés de porter un masque. **Oui** des affiches seront installées à l'entrée des magasins pour inciter les clients au port du masques etc ...
Nous affirmons que l'Entreprise doit être capable d'afficher un texte incitant les clients à se comporter en « bons citoyens » !

 - En magasin quelles sont les consignes concernant la **reprise des anciens appareils recyclables** ? Même question pour les bacs "verts" ? N'est-il pas judicieux de stopper ces collectes encore un certain temps ??
Il y a une obligation légale vendeur/payeur sur ce sujet, ces activités continuent donc normalement avec les précautions liées au Covid19.

 - **Centres commerciaux** (mise à jour): Strasbourg Les Halles ouvre de 10h à 19h ; Vichy de 10 à 18h du mardi au samedi et 14h 18h le lundi, à Calluire 10 h à 19h.
Les Centres commerciaux Cap3000, La Valentine, Les Terrasses du Port, Toison d'Or n'ont pas encore reçus d'autorisation au moment où nous écrivons ces lignes.

- **Rappel concernant les parents devant garder leurs enfants à domicile** : vous devez fournir une attestation sur l'honneur stipulant que vous devez garder votre enfant, vous serez alors placé en activité partielle (avec les impacts liés sur votre salaire et la PFA).

Pour des raisons de respect des consignes gouvernementales, et dans un souci de bon sens, les visites des élus de la CAT DGE sont suspendues jusqu'au 11 mai.

Vous pouvez néanmoins nous joindre par tous moyens que vous jugerez utiles en cas de questions comme d'habitude !

Prenez soin de vous et de vos proches, et courage et merci à ceux de nous qui bossent encore !!